

## AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par les projets de règlement suivants :**


- **Projet de règlement numéro 592-2023 créant le règlement relatif à la démolition d'immeuble**
- **Projet de règlement numéro 593-2023 modifiant le règlement de construction numéro 426-2011**
- **Projet de règlement numéro 594-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011**

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 17 avril 2023, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 592-2023 créant un règlement relatif à la démolition d'immeuble, ainsi que les projets de règlement d'amendement numéro 593-2023 modifiant le règlement de construction numéro 426-2011 et numéro 594-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 15 mai 2023 à 18h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 1048, rue Saint-Cyrille, Normandin;
3. L'objet des projets de règlement assujettis à la consultation publique est :
  - a) d'adopter un règlement permettant de régir la démolition de certains immeubles sur le territoire (592-2023);
  - b) de modifier, bonifier et corriger les dispositions relatives aux clapets antiretours au règlement de construction (593-2023);
  - c) d'imposer la mise en place, le maintien et l'entretien d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout (593-2023);
  - d) de remplacer l'obligation relative aux clapets antiretour (593-2023);
  - e) de bonifier les normes de gestion des eaux pluviales (593-2023);
  - f) de transformer un article existant en section afin de faciliter la compréhension de la hiérarchie du texte (594-2021);
  - g) d'ajouter un nouveau matériau de revêtement autorisé pour les serres privées;
  - h) de clarifier les dimensions minimales applicables à une maison mobile (594-2021);
  - i) de modifier une exigence applicable à l'implantation d'un bâtiment complémentaire à l'intérieur du périmètre d'urbanisation (594-2021);
  - j) de modifier une exigence applicable aux thermopompes (594-2021);
  - k) de modifier une exigence applicable aux îlots déstructurés en conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine (594-2021);
  - l) de modifier la terminologie en lien avec des modifications réalisées au règlement de construction (594-2021).
4. Au cours de cette assemblée publique les projets de règlement et les conséquences de leur adoption et de leur entrée en vigueur seront expliqués et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

5. L'ensemble des projets de règlement peuvent être consultés aux heures et jours réguliers d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville sis au 1048 rue Saint-Cyrille, Normandin, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 12 h, ainsi que sur le site internet de la Ville.
6. Le projet de règlement 594-2023 modifiant le règlement de zonage contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et un avis sera affiché pour inviter les personnes habiles à voter à se prononcer sur cette disposition susceptible d'approbation référendaire suite à l'adoption du second projet de règlement.

Donné à Normandin ce 1<sup>er</sup> mai 2023

  
Jean-Sébastien Nadeau,  
Directeur général et greffier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Avis d'assemblée publique de consultation – Projet de règlement numéro 592-2023 et projets de règlement d'amendement numéro 593-2023, et 594-2023.

Je, soussignée, Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue St-Cyrille à Normandin, le 1<sup>er</sup> mai 2023, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1<sup>er</sup> jour de mai 2023.

  
Jean-Sébastien Nadeau